

NOUVELLES COMMUNALES

Aperçu des décisions du Conseil communal du 16 mars 2022

Le Conseil municipal a renouvelé le soutien de la Commune de Savièse accordé à toutes les familles et jeunes, sur l'achat d'un abonnement Magic Pass 22/23, soit :

- CHF 160.- pour les jeunes, de 16 à 25 ans révolus
- CHF 189.- pour les enfants, de 6 à 15 ans

Les demandes de participation pour le Magic Pass devront impérativement être présentées pour le 31 décembre 2022, au-delà de cette date, ces demandes ne seront plus acceptées.

Le Conseil municipal a validé, pour la halle des fêtes et les autres espaces communaux, la suppression dès ce jour de l'exclusivité de l'approvisionnement des boissons rafraîchissantes, avec ou sans alcool, par la société A. Emery Boissons SA (AlloboissonsSA).

Désormais, le locataire/l'occupant de la halle des fêtes et les autres espaces communaux est libre dans ses choix, tout en privilégiant dans la mesure du possible un fournisseur local.

Le Conseil municipal a autorisé le club de lutte Savièse-Edelweiss à organiser le 29 mai 2022, la 97ème fête cantonale valaisanne de lutte suisse. Cette fête se déroulera sur la place verte, devant la halle des fêtes.

Le Conseil municipal a adjugé le mandat d'ingénieur civil pour la correction de l'axe et la réfection de la chaussée de la Route Albert Chavaz au bureau d'ingénieurs IG Group SA.

Dans le cadre des travaux de rénovation des bâtiments scolaires de Moréchon 1, le Conseil communal a adjugé les mandats suivants :

- les travaux de peinture en tant que travaux annexes nécessaires à la réalisation du confortement sismique du Primaire à l'entreprise Nicolas Dumoulin Sàrl,
- les travaux de serrurerie nécessaires à la mise aux normes AEAI du bâtiment du Cycle à l'entreprise Luyet Constructions métalliques SA
- les travaux de peinture et plâtrerie en tant que travaux annexes nécessaires à la mise aux normes AEAI du bâtiment du Cycle à l'entreprise Dubuis Paul et Gabriel sàrl
- les travaux de ventilation et chauffage en tant que travaux annexes nécessaires à la réalisation du confortement sismique du Primaire, de l'ascenseur et de la mise aux normes AEAI du Cycle à l'entreprise Courtine & Héritier SA
- les travaux de remplacement des sols en tant que travaux annexes nécessaires à la réalisation du confortement sismique du Primaire, de l'ascenseur et de la mise aux normes AEAI du Cycle à l'entreprise Reynard Sols et Décoration SA
- les travaux d'électricité en tant que travaux annexes nécessaires à la réalisation du confortement sismique du Primaire, de l'ascenseur et de la mise aux normes AEAI du Cycle à l'entreprise Didier Jollien Electricité Sàrl
- les travaux de menuiserie en tant que travaux annexes nécessaires à la réalisation du confortement sismique du Primaire, de l'ascenseur et de la mise aux normes AEAI du Cycle à l'entreprise Jérémie Dubuis Sàrl
- les travaux d'ascenseur du Cycle à l'entreprise Kone (Suisse) SA

- les travaux de chapes de l'ascenseur du Cycle à l'entreprise Xavier Oberson Sàrl
- les travaux d'échafaudages de l'ascenseur du Cycle à l'entreprise Ardag SA
- les travaux d'étanchéité et ferblanterie de l'ascenseur du Cycle à l'entreprise Courtine & Héritier SA
- les travaux de peinture et d'isolation extérieure de la cage d'ascenseur du Cycle à l'entreprise Dubuis Stéphane Gypserie et peinture SA
- les travaux de construction métallique de la cage d'ascenseur du Cycle à l'entreprise Luyet Constructions Métalliques SA
- les travaux de carrelage en tant que travaux annexes nécessaires à la réalisation du confortement sismique du Primaire et de l'ascenseur du Cycle à l'entreprise Procéram sàrl

Le Conseil municipal a délivré à M. Philippe Ducret, domicilié à Conthey, l'autorisation d'exploiter, sous l'enseigne «café-restaurant La Channe».

Le Conseil municipal a adjugé à M. Frédéric Niedbala la création de contenus/graphisme pour la promotion des spectacles et la nouvelle saisons 2022-2023 du Théâtre le Baladin.

Le Conseil municipal a accepté la proposition d'organiser dans les jardins du Théâtre le Baladin une fête de la musique et de la jeunesse le mardi 21 juin prochain.

Le Conseil municipal a validé la proposition d'organiser à la halle des fêtes le 31 juillet 2022, la Fête nationale, selon le même schéma qu'en 2019.

Le Conseil municipal a accordé à M. Vincent Degen et à ses enfants, Basil Degen, Robin Degen et Juliette Degen, le droit de cité de la Commune de Savièse.

Le Conseil municipal a validé la mise sur pied d'un cours "vélo famille" et d'un cours "vélo électrique", sur le site du centre scolaire de Moréchon I selon les dates proposées, à savoir les 07 et 14 mai 2022.

Le Conseil municipal a adjugé le curage et l'inspection des canalisations d'eaux usées, respectivement aux entreprises Videsa SA et TV Video Canal SA.

Le Conseil municipal a adjugé, pour la mise en place d'un réseau d'eau potable et d'un réseau d'irrigation à Fontany, les travaux :

- d'appareillage à l'entreprise Reynard Sanitaire-Ferblanterie SA,
- de génie-civil à l'entreprise Bativa SA.

Le Conseil municipal a adjugé à l'entreprise Joseph Carron SA l'entretien annuel 2022 des routes communales.